

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2017

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, BOCAT-MONNET Christiane (Adjoints), ARMONGON Maryline, BERCIER Sophie, CHICON Pierre, COMBAL Patrice, COMPÉRAT Jean-Raymond, MILLARD Julien, PRÉVOST Yvette.

Absents excusés : SEILLIÉBERT Christophe, LORIN Gwenaël, PERQUY Alain

Absents non excusés : QUARTIER David

Secrétaire de séance : PRÉVOST Yvette

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2017/046 Elections délégués et suppléants en vue des sénatoriales :

Le maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il rappelle qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.** S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire rappelle que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire avait été supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants auraient été élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune (art. L.286).

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Le cas échéant, le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau et les bulletins blancs ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

ELECTION DES DELEGUES

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) :	9
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrage exprimés [b – c] :	9
e. Majorité absolue :	5

Résultats :	Pierre CHICON	: 9 (neuf)
	Jean-Louis QUÉRET	: 8 (huit)
	Christiane BOCAT-MONNET	: 8 (huit)
	SEILLIÉBERT Christophe	: 1 (un)

M. Pierre CHICON, né le 16 mai 1944 à BAD KREUZNACH (Allemagne), domicilié à CHAMPLOST, 16 rue Paul Delagneau – Hameau de Vaudupuits, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Jean-Louis QUÉRET, né le 8 décembre 1951 à LORDONNOIS (Yonne), domicilié à CHAMPLOST, 30 Grande rue, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Christiane BOCAT-MONNET, née le 22 décembre 1954 à MIGENNES (Yonne), domiciliée à CHAMPLOST, 39 Route de Paris, a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) :	9
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrage exprimés [b – c] :	9
e. Majorité absolue :	5

Résultats :	Jean-Raymond COMPÉRAT	: 9 (neuf)
	Yvette PREVOST	: 8 (huit)
	Patrice COMBAL	: 8 (huit)
	Sophie BERCIER	: 1 (un)
	Julien MILLARD	: 1 (un)

M. Jean-Raymond COMPÉRAT, né le 1^{er} mars 1941 à BRIENON-SUR-ARMANCON (Yonne), domicilié à CHAMPLOST, 21 rue des Vergers – Hameau de Chatton, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Yvette PREVOST, née le 21 juin 1949 à VENIZY (Yonne), domiciliée à CHAMPLOST, 22 rue d'Avrolles – Hameau de Chatton, a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Patrice COMBAL, né le 21 février 1964 à FONTAINEBLEAU (Seine et Marne), domicilié à CHAMPLOST, 12 rue de Bailly – Hameau de Boudernault, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

La séance est levée à 20h05.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 26 octobre 2017, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET

